

S.A. SPADEL N.V.
RESOLUTIONS PRISES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU
9 JUIN 2011

Nombre de voix total : 4.150.350
Nombre de voix présentes ou représentées : 3.815.825
La majorité simple est de 1.907.913 voix

1. Approbation des comptes annuels de Spadel S.A. relatifs à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2010.

Proposition de décision

L'assemblée approuve les comptes annuels de SPADEL S.A. relatifs à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2010, en ce compris l'affectation suivante du résultat (en euros) :

- Bénéfice de l'exercice 2010 à affecter	7.238.292
- Bénéfice reporté de l'exercice précédent	5.895.705
- Bénéfice disponible pour affectation	13.133.997
- Dotation aux réserves disponibles	4.000.000
- Distribution d'un dividende brut de 1,00 euro (0,75 net) par action aux 4.150.350 actions qui y ont droit	4.150.350
- Bénéfice à reporter	4.983.647

Cette décision est adoptée comme indiqué ci-dessous.

Votes pour :	3.770.321
Votes contre :	45.100
Abstentions	404

2. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire

Proposition de décision

Donner décharge aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2010.

Cette proposition est adoptée comme indiqué ci-dessous.

Votes pour :	3.770.321
Votes contre :	45.100
Abstentions	404

Proposition de décision

Donner décharge au Commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2010.

Cette proposition est adoptée comme indiqué ci-dessous.

Votes pour :	3.770.321
Votes contre :	45.100
Abstentions	404

3. Rémunération des Administrateurs

Proposition de décision.

La rémunération fixe des Administrateurs pour les cinq réunions du Conseil d'Administration prévues au calendrier annuel, telle que fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juin 2005, reste inchangée mais devient, pour moitié, avec effet au 1^{er} janvier 2011, soumise à la condition de la présence effective aux réunions du Conseil d'Administration. La rémunération fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juin 2005 pour les réunions additionnelles du Conseil d'Administration et pour les réunions des Comités d'Audit et de Nomination & Rémunération reste inchangée.

En conséquence, avec effet au 1^{er} janvier 2011, la rémunération des Administrateurs est fixée comme suit :

- Réunions du Conseil d'Administration :

Pour les cinq réunions			Par réunion additionnelle
Rémunération	Fixe	Liée à la présence aux réunions	-
Président du Conseil d'Administration	25.000€	25.000€ (soit 5.000€ par réunion)	10.000€
Administrateurs (par Administrateur)	12.500€	12.500€ (soit 2.500€ par réunion)	5.000€

- Réunions des Comités d'Audit et de Nomination et Rémunération

	Par réunion
Président du Comité	5.000€
Administrateurs (par Administrateur)	2.500€

Cette proposition est adoptée comme indiqué ci-dessous.

Votes pour :	3.770.321
Votes contre :	45.100
Abstentions	404